

L'identité européenne

Article rédigé par *La Fondation de service politique*, le 24 septembre 2008

LES DIFFICULTES RENCONTREES dans le cheminement des peuples d'Europe vers la paix et le développement sur son continent et dans le monde peuvent s'expliquer par deux idées souvent répandues qui empêchent les Européens de voir les repères indispensables à une marche en avant.

La première idée consiste à croire que l'Europe est une réalité récente, issue de la volonté de quelques hommes qui ont lancé, dans les années 1950, la construction européenne. En réalité, comme nous le montrerons d'abord, l'Europe a des racines fort anciennes, et nombre de ses us et coutumes, comme le montre par exemple l'iconographie, sont antérieurs aux nations qui la composent actuellement.

Dans des temps où la prégnance donnée à l'information économique conjoncturelle contribue à une certaine méconnaissance de la géographie culturelle, il n'est pas inutile de chercher, à travers les faits historiques, les mythes et les sources de l'Europe, l'héritage de croyances et symboles dont les Européens restent collectivement porteurs.

Il est impératif de réveiller la mémoire d'une Europe qui doit savoir qu'elle est à la fois ancienne et future. Cette nécessité conduit d'abord à considérer la géographie, puis l'histoire. Enfin, la question fondamentale consiste à chercher les caractéristiques de cette identité.

Le mot " Europe " a d'abord une signification mythologique, puisqu'il est le nom de la fille d'un roi dont le dieu des dieux s'éprit. Zeus enleva la fille d'Agénor, roi de Phénicie (le Liban d'aujourd'hui) sœur de Cadmos, pour la conduire en Crète et s'unir à elle. Ils eurent ensemble trois enfants, dont deux, Rhadamante et Minos, juges aux enfers, sont les symboles de la justice. Le troisième, Sarpédon, gouverna avec sagesse la Lycie.

La seconde idée est que l'Europe serait une entité mal identifiée, bien que la mythologie ait conduit nombre de peintres à représenter cette jeune femme enlevée par Zeus déguisé en taureau. Ce référent mythologique évoque à la fois l'amour, l'universel et l'alliance avec un Dieu. L'amour est incontestablement une valeur fondamentale car rien ne se fait de grand sans lui. L'universel se trouve dans le nom même d'Europe qui signifie " au large regard ", ce qui laisse penser que l'Europe ne peut avoir d'horizons limités. Quant à l'alliance avec un Dieu, est-il effectivement possible de comprendre l'Europe sans prendre en compte son patrimoine religieux, même s'il ne faut pas pour autant exclure d'autres éléments spirituels, dont ceux antérieurs aux religions déistes. Outre cette source mythologique, l'Europe se caractérise par quatre valeurs identitaires qui forment la spécificité de sa civilisation.

I- L'EUROPE, UNE REALITE ANCIENNE

Des philosophes grecs jusqu'à nos jours, l'histoire est parcourue par une " philosophie européenne " patiemment élaborée par plus de 2500 ans d'efforts individuels qui deviennent, au cours du temps, des acquis collectifs.

Les héritages politiques

D'un point de vue politique, l'Europe conserve, à travers les siècles, la marque de l'Empire romain, qui a laissé le souvenir d'une dimension spatiale considérable et d'une organisation efficace pour parvenir à

maîtriser et régenter des territoires et des peuples fort variés. De la Syrie à la Gaule, ce sont les mêmes temples, les mêmes portiques, les mêmes aqueducs, les mêmes arènes. Ainsi, tout un ensemble de villes et de pays sont imprimés d'un héritage de romanité, et ont conservé sur leur sol l'influence de Rome dans l'architecture et l'urbanisme, mais aussi dans les mœurs, la société, les institutions, la pensée, ou le droit. Une Rome qui, elle-même, avait puisé largement dans le monde étrusque et dans le monde grec. L'influence de la romanité s'arrêtait aux limes, aux frontières de l'Empire romain au-delà desquels il n'y avait que des peuples barbares, ce qui signifie des peuples n'ayant pas subi cette influence.

Les migrations de ces peuples barbares et les faiblesses inhérentes à l'Empire allaient conduire celui-ci à être disloqué, car devenu incapable d'opposer des forces suffisantes aux nouveaux arrivants afin de les assimiler tout en assurant l'expansion de sa civilisation. Même si les barbares finirent par adhérer à certains aspects culturels des espaces conquis, cet Empire sombrera.

La chute de l'Empire romain provient essentiellement de l'intérieur avec un déclin démographique certain, avec une incapacité croissante à pérenniser les méthodes et l'état d'esprit permettant de gérer un empire aussi vaste. Alors, le sentiment d'appartenance commune connaît un déclin et disparaît finalement sous la poussée de la régionalisation germanique. Le partage de l'Empire sous Théodose, en 395, entérine ce déclin.

Plus tard, le rêve d'une Europe unifiée sur le mode impérial est davantage qu'un rêve de cleric. La première tentative d'une construction européenne connaissant un certain succès est la grande œuvre de Charlemagne, couronné empereur à Rome par le pape Léon III, le jour de Noël de l'an 800. Naît alors le " Saint-Empire romain ", auquel on ajoute les termes de " Nation germanique " après 1356 (Bulle d'Or). Bénéficiant des actions des moines de Saint-Benoît , l'Empire carolingien parvient en effet à administrer dans une paix toute relative les peuples différents qui le composaient. Mais, parce que les peuples qui sont censés vivre ensemble n'ont guère de conscience européenne, la tentative d'unification de Charlemagne est destinée à l'échec.

Plus tard, à la fin du règne de Louis le Pieux (818-840), le partage de cet Empire d'Occident entre ses fils est le ferment de futurs antagonismes. Le traité de Verdun de 843 consacre la coupure linguistique entre les mondes de la Francie au sens strict et celui de la germanité. Face à l'unité européenne rêvée, incarnée par Lothaire qui conserve le titre impérial, les différents peuples commencent à s'ériger en nations et s'opposent pour la suprématie politique. Les guerres civiles européennes des siècles suivants, y compris celles du XXe siècle, résultent notamment des discordes alors introduites lors de ce nouveau partage de l'Europe au long du Rhin.

Au Xe siècle, une autre tentative de rassemblement est conduite par Othon Ier, couronné par le pape en 962. D'autres tentatives suivent pour imposer une autorité politique européenne unique. Les princes de Saxe, de Hohenstaufen et de Habsbourg souhaitent s'approprier une prérogative impériale. La France, de François Ier à Louis XIV, se bat avec succès contre cette prétention au pouvoir européen universel. Puis la France du XVIIIe siècle devient hégémonique. Napoléon Ier, s'appuyant sur l'idéologie de la Révolution et sur la force de l'idée de la nation léguée par les rois de France, veut être un Européen.

Plus récemment, au XXe siècle, Hitler, bien que poussé par une idéologie anti-humaniste et païenne, l'autre volet du pire utopisme européen, tente d'apparaître comme l'héritier du Saint-Empire romain en se faisant présenter ses emblèmes après l'Anschluß de l'Autriche .

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, la nouvelle construction européenne entreprise, qui, comme les précédentes, vise un objectif d'unification, se veut dans l'optique démocratique une démarche volontariste des peuples, même si des résidus d'impérialisme administratif et bureaucratique apparaissent lorsque les décisions européennes omettent le respect de la subsidiarité.

La recherche d'une unification politique européenne, après la chute de Rome, est donc une longue histoire, ponctuée par des échecs retentissants. Aussi les fils religieux, artistiques et universitaires de l'Europe apparaissent-ils bien plus essentiels dans la construction identitaire de celle-ci.

Les héritages religieux

La diffusion du message chrétien et le mode d'organisation sociale et culturelle de cette diffusion ont tissé sur l'Europe des liens très forts, au-delà des diversités linguistiques. D'abord, parce que la chrétienté s'organise sur le modèle de l'Empire romain. Ensuite, l'Église se pérennise grâce à l'existence d'un double réseau prenant en compte les particularités locales, sans cesser d'affirmer le caractère universel du catholicisme. Les échanges entre les monastères et les pèlerinages, tel celui de Compostelle, ont donné à la religion une dimension européenne, et brassé les hommes des différents territoires de l'Europe dans un monde spirituellement unifié par la chrétienté.

Les héritages artistiques

Ce modèle se retrouve dans la diffusion des façons artistiques. L'art roman, puis l'art gothique, même s'ils connaissent une étonnante diversité régionale et une géographie variée, transcendent les peuples de l'Europe. Plus tard, l'art de la Renaissance et l'art baroque, l'art en général jusqu'à aujourd'hui, participent d'une certaine harmonie culturelle qu'on peut considérer européenne, quelles que soient les expressions nationales, régionales ou locales que manifestent les créations à ces diverses époques.

Les héritages intellectuels

Au Moyen Âge, l'Europe constitue un espace culturel composé de liens certains, avec une langue de communication commune, des universités complémentaires et des réseaux urbains. Le latin reste la langue commune des élites, non la langue unique, pratiquement jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Et le développement des langues nationales ne détruit pas les caractères unitaires de cet espace culturel, notamment grâce à la découverte de l'imprimerie, vers 1440, qui permet de diffuser des traductions.

Les premières universités – Bologne en Italie, Salamanque en Espagne, Coimbra au Portugal, Oxford en Angleterre, Paris en France – se conçoivent dans un esprit d'ouverture trans-nationale, dans un esprit qu'on ne dénomme pas alors " Europe " mais " chrétienté ". Apparaissant à la fin du XIIe et au cours du XIIIe siècle, les universités sont des institutions d'un type nouveau constituées en corporations de maîtres et d'étudiants ayant des statuts et des programmes, des manuels, des examens . Les universités européennes sont des universitates magistrorum et scholarum, où l'on insiste sur la généralité des branches du savoir. Disposant du latin comme langue de savoir et d'échange, elles diffusent à travers l'Europe entière un enseignement aux fondements communs, à la fois classiques et chrétiens. Ce sont à la fois des centres de renaissance du droit romain, et de discussion philosophique fondée sur l'enseignement de l'Église, dont saint Thomas d'Aquin écrit La Somme.

Ainsi, une élite intellectuelle européenne se dégage-t-elle progressivement, unie dans une même soif de connaissances, et qui va finir par chercher la voie de l'autonomie scientifique en dehors des dogmes de l'Eglise . On peut alors parler d'une " civilisation de l'Europe à la Renaissance " .

Tous ces fils politiques, religieux, territoriaux, mettent en évidence qu'une Europe existait avant les nations. D'ailleurs, son nom apparaît pour la première fois dans un texte d'Hésiode , poète grec, né en Béotie, au pied de l'Hélicon, d'un père ionien, vers le milieu du VIIIe siècle avant Jésus-Christ. L'obscurité des origines du mot Europe n'a jamais empêché personne de l'employer, même si ses frontières géographiques ont souvent été mouvantes.

II- LES QUATRE VALEURS LIEES DE L'IDENTITE DE L'EUROPE

Un héritage de valeurs considérable, caractérisé par quatre spécificités, se retrouve au fur et à mesure du déroulement de l'histoire : d'abord la valeur reconnue à chaque personne humaine, manifestée dans la pitié et la charité, exprime, au fond, le respect de l'autre ; ensuite, la liberté, qui découle d'une certaine conception de l'homme ; puis, la créativité et l'aptitude à inventer sont des valeurs justifiées par le droit à la liberté individuelle ; enfin, une valeur essentielle est la séparation des pouvoirs temporels et spirituels. Prendre la mesure de ce quadruple héritage permet de discerner son utilité pour le futur.

L'égalité, le respect et la tolérance

L'intérêt porté aux autres, à tous les autres, n'est pas facile à dater dans le calendrier de l'humanité. En effet, l'idéal démocratique grec, qui reposait sur la conviction que la bonne gestion de la communauté, et partant le bonheur collectif ou le bien commun, naissent d'une participation active du citoyen à la vie de la cité, ne s'appliquait qu'à une partie de la population, excluant en conséquence les métèques ou les esclaves. Par exemple, dans l'optimum démographique de Platon, ces derniers ne sont pas non plus pris en compte. Cependant, il reste de l'héritage grec que, pour la première fois dans l'histoire, l'individu est pensé comme citoyen et a une place dans le processus politique.

Une autre forme de la prise en compte de la personne humaine en tant que telle est franchie lorsque Rome invente une sorte de minimum vital économique. On connaît la formule panem et circenses, qui correspond - ceteris paribus - en français contemporain, à une sorte de revenu minimum d'insertion (R.M.I.). Mais surtout, on voit apparaître, à Rome, des lois sociales très élaborées ou des aspects nouveaux très importants dans certaines lois, comme les lois Papia et Julia de l'empereur Auguste. L'Empire (bien que ne pouvant être considéré comme démocratique) se met en devoir de mettre en œuvre une certaine charité publique .

Cette prise de conscience en faveur de la personne en tant qu'individu se généralise avec le christianisme qui concrétise l'association de l'économique et du social. Même si la charité n'est pas toujours gratuite en termes de pouvoirs, elle s'installe comme une valeur essentielle dans une civilisation considérant que chacun doit pouvoir bénéficier de protection.

La preuve irréfutable de l'adhésion à cet idéal réside dans les rivalités et les discussions sur le meilleur moyen de l'atteindre. Par exemple, en Angleterre, la polémique se développe, à la fin du XVIIIe siècle, entre les tenants de la loi des Pauvres et ceux qui, comme Malthus, adoptent une tout autre approche, considérant qu'il faut une " contrainte morale " pour que chacun travaille, et pour empêcher les naissances supposées en trop grand nombre.

En fait, l'identité européenne ne se concrétise pas dans les mesures sociales particulières à chaque nation, mais s'inscrit dans l'idée même que tous les êtres humains sont égaux du fait qu'ils sont tous des hommes. Nier le caractère humain d'un autre que soi, c'est prendre le risque de se priver soi-même de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Celle-ci, contrairement à ce que l'on a pu dire ou écrire, s'inscrit d'ailleurs dans un message ancien déjà porté, par exemple, dans la philosophie antique par Cicéron et, bien entendu, dans le christianisme, par Jésus. Ce dernier vient affirmer l'égalité entre tous les hommes, corollaire du monothéisme, et l'amour des hommes, corollaire de l'amour de Dieu. La Déclaration des droits de l'homme de 1789 ne s'affiche pas officiellement comme étant inspirée par le christianisme, et certains de ses auteurs se présentent même en opposition ; néanmoins, elle se place sous une autorité spirituelle souveraine, sous une sorte de patronage monothéiste " en présence et sous les auspices de l'être suprême ". Le préambule de la Constitution française du 5 octobre 1958, se référant à la Constitution française antérieure du 27 octobre 1946, comprend implicitement la Déclaration de 1789.

Cette égalité devant un principe supérieur, cette égalité devant l'autre, cette idée fondatrice européenne en quelque sorte, déjà présente dans la démocratie grecque, mais aussi, à un autre niveau, dans la démocratie germanique des hommes libres, demande une autre valeur centrale : celle de la liberté.

La liberté

La liberté, telle que nous la connaissons en Europe, est le fruit d'un long processus. Déjà les Grecs, au temps des grands Empereurs perses, se battaient pour leur liberté et contre la tyrannie orientale. Rome, en dépit des périodes qui donnent une place inégale à la liberté au sein même des trois grandes périodes (royale, républicaine et impériale), laisse en place le concept et la pratique du *Cursus honorum*. Bien qu'il soit fondé sur le statut social et la richesse, sous la République comme sous l'Empire, et ne concerne donc qu'une frange de la population, ce système de promotion des élites donne la possibilité, aux citoyens concernés, de contribuer à la tâche commune en exerçant diverses charges, avec la chance de départ d'une égalité entre tous ; cette égalité suppose d'avoir la possibilité de prévenir les abus de pouvoir : ainsi la durée de la charge est limitée dans le temps.

Puis, au début du premier millénaire, le message chrétien donne une sanction universelle signifiant, en particulier, la condamnation de l'esclavage déjà inscrite dans la philosophie païenne avec Sénèque et, à sa suite, l'école stoïcienne. Ce message ajoute la nullité devant Dieu de tout mariage forcé, ce qui équivaut à donner l'égalité à chacun, sans distinction de statut et de sexe, et la liberté de la recherche du bonheur dans la paix de sa conscience.

La création des monastères, en dépit de la diversité des règles et du caractère strict de la vie monacale, concourt à la liberté, car la conception du chapitre fait place à chacun, et une " démocratie monastique " voit le jour. La grande créativité du monachisme provient largement de sa liberté par rapport aux pouvoirs, ainsi que de sa capacité d'organisation du travail, mais aussi de la liberté de création donnée à ses membres. Nombre de monastères, souvent fondés par des rois, tel ceux de Clovis à Paris (Saints-Apôtres, Sainte-Geneviève) vont prendre leur autonomie et exercer cette liberté pour leurs propres fins, organisant des régions entières (telle la Bourgogne, défrichée sous l'impulsion des cisterciens), et même l'Europe, en raison de leur appartenance à des ordres sans frontières. Tandis que les pèlerinages participent aux échanges culturels européens. Quant aux universités précédemment citées, elles contribuent à la liberté de réussir, en fondant la situation sociale de chacun sur le succès aux examens et non sur la naissance.

De cet effort de pensée dans tous les domaines, effort monastique et universitaire, naît ce que Jean-Baptiste Duroselle appelle la Troisième Renaissance (après la carolingienne et celle du XIIe siècle) : elle part de l'Italie du Quattrocento, se répand dans l'Europe entière, diffuse l'humanisme, pendant que, dans certains

pays, la Réforme renforce, certes, les États modernes, mais développe chez les Européens l'esprit de liberté.

Même du côté des barbares européens, les Germains notamment, les hommes libres jouissent d'une autonomie personnelle sans commune mesure avec celle d'un sujet de l'Empire perse par exemple. Puis le Moyen Âge voit s'installer ce système de liberté germanique en Europe, notamment dans la Confédération helvétique, première entité européenne démocratique, à partir du XIII^e siècle.

À partir de ce fond romain et germanique commun et comme évoquée précédemment, la conquête de la liberté en Europe passe politiquement par les autonomies communales, droit spécifique de l'Europe. En obtenant peu à peu son indépendance vis-à-vis du pouvoir féodal, la ville médiévale acquiert la liberté du commerce et de l'industrie.

L'évolution de l'Europe marque donc une différence importante par rapport aux villes des autres continents, ainsi que Max Weber l'a souligné . Les villes acquièrent très tôt en Europe un rôle économique et politique significatif et autonome en raison du peuplement relativement dense de ce continent qui favorise le rendement de la productivité agricole. Il induit également un progrès technique nécessitant, à son tour, le développement d'activités plus différenciées que l'agriculture. À la fin de ce processus centré autour des villes, nous constatons, aux époques modernes et contemporaines, " une combinaison de routes maritimes et terrestres [qui] fait naître une Weltwirtschaft (économie-monde) européenne dominée par les Italiens et les Hanséates. "

Dans d'autres territoires plus ruraux, cette liberté inclut une importante dimension politique lorsque le pouvoir est détenu par des assemblées d'hommes libres ou de citoyens, comme c'est le cas chez les peuples germaniques. Ainsi, la Suisse naît à partir de la volonté d'assemblées de citoyens de rester indépendantes, de rester libres, et de ne pas être mises en tutelle par des royautes ou des empires extérieurs. L'alliance perpétuelle conclue en 1291 entre trois cantons de la Suisse centrale, Uri, Schwyz et Unterwald, c'est-à-dire du cœur de l'Europe, est le premier pas de la construction de la Confédération helvétique. D'un autre côté, en 1215, avec la célèbre Magna Carta (Grande Charte), l'Angleterre sanctionne la difficile recherche d'un équilibre entre pouvoir monarchique et liberté individuelle .

Au XVI^e siècle, les nations marchandes de la façade atlantique de l'Europe ouvrent au monde de nouvelles voies indépendantes de l'Espagne, ce qui permet aux Provinces-Unies, dès 1609, de vivre leur Siècle d'or ; gouvernées collégialement par les représentants d'une bourgeoisie prospère et industrielle, elles instaurent un îlot de liberté et de tolérance dans une Europe où se met en place, peu à peu, un pouvoir absolutiste.

Au plan politique, les révolutions anglaises assurent quelques progrès décisifs : elles garantissent notamment les droits judiciaires des citoyens contre l'arbitraire de l'administration et de l'État (Habeas Corpus de 1679), ce qui jette les bases d'une monarchie parlementaire, la première forme durable d'État moderne dans le monde (Bill of Rights de 1689).

La dimension politique de la liberté continue désormais son processus d'évolution vers ce que nous connaissons aujourd'hui. Elle prend une importance intellectuelle considérable en France au moment même où le pouvoir va avoir tendance à centraliser en supprimant les corps intermédiaires. La liberté devient ainsi un des thèmes fondamentaux de la Révolution. Adoptée le 26 août 1789, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen peut être comprise comme l'aboutissement des évolutions précédentes. En tout cas, elle a un retentissement immense en Europe. Portée par deux idées – celle de la nation et celle du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes – appuyées sur un droit indéniable de la personne humaine, elle guide les mouvements de libération nationale du XIX^e siècle, puis inspire l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

Même si les excès de la Révolution française, avec la Terreur, ont des conséquences néfastes, cela ne l'empêche pas de véhiculer dans le monde entier l'idée de liberté. C'est également sous le signe de celle-ci qu'est menée l'unification italienne bercée par la fameuse musique de Giuseppe Verdi, extraite de Nabucco, qui a été donnée pour la première fois en 1842.

Mais la liberté ne s'arrête pas aux seuls hommes et citoyens. Le statut des femmes se voit changé vers la fin du XIX^e siècle. En Grande-Bretagne, les femmes mariées ont désormais des droits sur leur propriété. Dès les années 1830, et notamment en 1848, des femmes, surtout urbaines, se sont mobilisées pour leurs droits,

au sein d'associations, en publiant des journaux. Avec l'éducation généralisée, les perspectives d'emploi pour les femmes augmentent. Dans de nombreux pays européens naissent des mouvements féministes qui réclament le droit de vote pour les femmes. La Finlande le leur accorde en 1906, la Norvège en 1913. En Grande-Bretagne, les suffragettes fondent l'Union sociale et politique des femmes. Cependant, des considérations politiques immédiates peuvent momentanément freiner cette émancipation justifiée. Ainsi, " des socialistes français pensent que l'émancipation de la classe ouvrière passe avant celle de la femme ". Les autres partis se désintéressent de cette question ou prônent le suffrage familial. En France, les femmes n'obtiennent le droit de vote qu'en... 1945 !

En fait, les fondements même de la démocratie moderne sont garants de l'exercice des libertés : séparation des pouvoirs, élections libres au suffrage universel, pluralisme politique et indépendance de la justice. Il faut cependant d'autres institutions pour empêcher les dérives autoritaires possibles et préserver l'individu contre l'arbitraire. Les démocraties européennes disposent de ces garde-fous qui valent la façon dont les hommes les utilisent. Ainsi, en France, les cours et tribunaux et la Cour de cassation jugent des différends d'ordre judiciaire, alors que les tribunaux administratifs, les cours administratives d'appel et le Conseil d'État, ont compétence pour statuer sur les différends avec les organismes publics. Le Conseil constitutionnel apprécie la conformité des lois avec les principes fondamentaux qui régissent le fonctionnement de la République.

Pourtant, ces organes institutionnels ne suffisent pas à assurer, en toute circonstance, le maintien et le plein exercice des Droits de l'homme et du citoyen. La protection des libertés s'exerce aussi par d'autres canaux. Le droit d'association permet, par exemple, aux syndicats et aux associations de consommateurs ou d'usagers de défendre leurs intérêts et d'agir d'autant plus efficacement qu'ils sont représentatifs de larges courants de l'opinion. Les moyens d'information, enfin, et la presse en particulier, peuvent être des instruments décisifs pour mettre à jour les dysfonctionnements des systèmes, informer des abus et des corruptions et tenir l'opinion publique en éveil, à condition que leur liberté et leur indépendance soient garanties, que leur déontologie soit respectueuse, et qu'ils ne puissent faire l'objet de pressions.

Des institutions intergouvernementales garantissant les libertés ont également été mises en place au niveau européen, tel le Conseil de l'Europe créé en 1949. Sous son égide est entrée en vigueur, en 1953, la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales. Une Commission européenne des droits de l'homme, une Cour européenne des droits de l'homme, et un Comité des ministres assurent l'application des dispositions des États qui y ont souscrit, et permettent aux particuliers d'avoir recours aux juridictions compétentes.

L'Europe véhicule principalement trois niveaux de liberté complémentaires à partir de la personne individuelle : la liberté de pensée, droit inaliénable de chaque personne, la liberté d'agir, dans le respect de la liberté des autres, et la liberté de se choisir librement un gouvernement par l'application des principes démocratiques. Fondamentalement, la liberté constitue le socle de l'initiative et de la créativité, et donc le moteur de tout progrès scientifique, technique et matériel.

La créativité et l'ouverture

La capacité à inventer et la créativité ont leur base dans la liberté individuelle qui a comme corollaire une ouverture à l'universel. C'est, selon Rémy Brague, la spécificité culturelle essentielle de l'Europe, pour laquelle il reprend le terme de romanité . Effectivement, l'esprit européen se caractérise par un génie de l'invention stimulé par la curiosité, apport décisif des Grecs, symbolisé par la fameuse phrase de Socrate : " Je sais que je ne sais rien " ou par l'étonnement aristotélicien, origine de toute interrogation humaine. Rome, en plus prosaïque, continue dans cette démarche, puisqu'elle n'hésite pas à recourir tout simplement, à une échelle beaucoup plus grande, à nombre de techniques des Étrusques ou des Grecs. Pour que le savoir puisse exercer une certaine influence sociale, il faut des voies de transmissions, des chemins, des réseaux. Dès

l'aube des temps (routes de l'ambre et de l'étain), l'organisation des transports terrestres est un élément majeur des échanges européens. Les Romains couvrent l'Europe de routes stratégiques et commerciales. Plus tard, l'ouverture de la voie alpestre du Gothard, au début du XIIIe siècle, donne à l'Europe, et en son cœur, un axe de communication rapide et facile entre le Nord et le Sud en pleine expansion économique. L'esprit d'ouverture et de la recherche du " nouveau " est, bien entendu, symbolisé par les voyages du franciscain Jean du Plan Carpin, envoyé par son ordre chez les Mongols en 1246, de Marco Polo qui atteint Pékin en 1275, de Vasco de Gama. Puis de Christophe Colomb qui permet la découverte d'un nouveau continent, auquel Amerigo Vespucci donnera son nom.

Cette mobilité géographique se retrouve dans une mobilité intellectuelle : un Abélard ou un saint Anselme refusaient, dès le XIIe siècle, de considérer le savoir comme une mine aux ressources limitées, mais y voyaient une méthode pour aller plus loin dans la connaissance.

À la Renaissance, l'innovation rebondit sur une ouverture renouvelée vers le passé. Il ne s'agit pas de répéter un passé – proche ou lointain –, mais d'y puiser des forces et des éléments permettant d'accomplir un avenir nouveau. L'étude renouvelée des textes grecs et latins n'a pas pour objet de se transformer en vulgate, mais d'aider à l'élaboration d'un modèle humain adapté.

Auparavant, ce qui est dénommé – au XIXe siècle seulement – l'art roman, aura été le fruit d'une invention permanente qui n'hésitera pas à puiser dans certaines techniques venues de l'Orient ou de l'Extrême-Orient via le monde arabe et l'Espagne. L'esprit de créativité inclut la capacité à assimiler intelligemment des concepts et des compétences venues d'ailleurs. Le Moyen Âge voit l'Europe s'ouvrir par l'Espagne et la Sicile aux techniques, aux sciences et à la philosophie que les Arabes avaient hérités des Grecs, des Indiens, des Iraniens, des Égyptiens ou des Juifs. En adoptant, en retravaillant, en recréant et en démultipliant ces compétences, l'Europe réalise l'extraordinaire essor médiéval.

L'esprit européen ne se satisfait jamais définitivement de quelque chose, même pas dans l'art. L'art roman, par exemple, nouveau à l'époque, se transforme, dès le XIIe siècle, précisément avec le chœur de la cathédrale de Saint-Denis (1140-1143) en art gothique, programme architectural centré sur la symbolique essentielle de la lumière en tant que présence de Dieu.

Le désir de comprendre, l'envie d'avoir et de savoir toujours davantage dans un contexte de liberté (relative mais de plus en plus réelle) de la personne permettent une créativité exceptionnelle qui, à son tour, est à la base d'une croissance durable dans tous les domaines, et, en fin de compte, le moteur du progrès de l'humanité.

La séparation des pouvoirs

Enfin, une dernière pratique essentielle qui fait la spécificité de l'Europe est la séparation des pouvoirs. Ainsi, Montesquieu inspire-t-il les rédacteurs de la Constitution des États-Unis d'Amérique, première à instituer, en 1787, la séparation effective des pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire, ce qui fait de cette Constitution la fondatrice de la démocratie moderne.

À la base de ces considérations se trouve – outre l'idée qu'il faut protéger la liberté individuelle des citoyens – un principe beaucoup plus fort qui avait été annoncé par le christianisme, principe dont la traduction se révèle souvent incomplète ou tardive : la formule exprime que l'homme doit remplir ses devoirs, quels qu'ils soient, et surtout face à l'autorité politique. Mais en même temps, ce principe implique une séparation entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. La mise en œuvre du principe de séparation est une longue histoire, et son application a, très tôt, été soumise à rude épreuve. En 380, l'édit de Thessalonique impose la foi romaine, comme pour clôturer une période heurtée entre des phases d'hostilité, et même de persécution,

et des phases de tolérance. Le risque de confusion entre César et Dieu devient alors grand puisque le christianisme est proclamé religion d'État, ce qui conduit César, chef d'un empire officiellement chrétien, à se présenter comme une image terrestre de la monarchie divine. Or, les Pères de l'Église les plus attentifs vont savoir prendre leurs distances par rapport à toute conception théocratique et affirmer de plus en plus nettement l'autonomie de l'Église. En particulier, l'empereur n'a pas le pouvoir de nommer les évêques, d'intervenir dans l'administration du patrimoine ecclésiastique, de contrôler les prédications ou de fixer la foi

Dans le droit et le vécu, les situations sont extrêmement variables. Juridiquement, en France, la séparation stricte de l'Église et de l'État date de 1905. En réalité, elle est le résultat d'un long processus non linéaire marqué par plusieurs faits : l'attentat d'Anagni (le pape Boniface VIII souffleté par l'envoyé du roi Philippe le Bel) en 1303 ; la Constitution civile du clergé, le 12 juillet 1790, condamnée par le pape Pie VI le 10 mars 1791 ; ou le Concordat de 1801 (26 messidor an IX). Qui plus est, la laïcité revêt aujourd'hui des formes légales différentes en Alsace et en Moselle, et dans plusieurs départements et territoires d'outre-mer. La frontière entre l'État et les Églises est donc mouvante et doit s'apprécier dans les faits. La Révolution pense enlever un pouvoir aux prêtres en prenant en charge l'état civil par la loi du 20 septembre 1792. En réalité, les prêtres sont souvent les premiers à apprécier ce changement qui les libère d'un travail administratif qui est considéré comme relevant de l'autorité publique. Au XXe siècle, les accords de Latran du 11 février 1929 illustrent une version contemporaine de la séparation des pouvoirs.

Cette séparation n'empêche pas les Églises, et particulièrement l'Église catholique, de faire savoir ce qu'elle pense, en fonction de ses référents, voire d'user de son autorité morale pour ce qu'elle entend être essentiel.

Quoi qu'il en soit, la volonté des peuples d'Europe de construire un espace commun, permettant à chacun de vivre selon ses aspirations et selon ses croyances, est une réalité forte que François Bayrou appelle la " laïcité de réconciliation ". Effectivement en France, la séparation des pouvoirs s'inscrit depuis la Révolution dans la construction de la laïcité, terme français qui résiste à toute anglicisation . Et pourtant, nombre de pays font de la laïcité sans le savoir, selon des formules propres à chaque peuple. Par exemple, la séparation qui est légale en France est institutionnelle aux États-Unis, comme évoqué ci-dessus. Mais en tout cas, nul ne songerait en Europe à instaurer un État théocratique – principe tout à fait opposé aux pratiques politiques de ce continent.

Le génie des peuples

Il serait bien absurde de penser que les quatre réalités et valeurs de l'identité européenne : l'égalité, avec son corollaire l'humanisme ; la liberté, qui permet l'épanouissement personnel de l'homme ; la créativité, avec son corollaire l'ouverture ; et la séparation des pouvoirs furent totalement absentes dans les autres civilisations. Arnold Toynbee en dénombre 33, y compris les civilisations aujourd'hui disparues, comme l'Égée ou l'Indussienne, l'ethnologue Hewes en compte 76, dont 44 sont restées à un niveau pré-néolithique. Mais dans aucune civilisation, l'on ne retrouve une telle intensité et une telle complémentarité entre les quatre valeurs précitées.

Cette construction des valeurs de l'identité européenne jusqu'au XVIe siècle est le fruit de plusieurs phases communautaires de nature culturelle, religieuse et/ou politique paneuropéennes, telles que les relève Jean-Baptiste Duroselle . Déjà, la phase des mégalithes avec les dolmens – qui s'étend de - 4000 à 2000 – était européenne dans son extension ; celle des Celtes, du VIe au Ier siècle avant J.-C. ; la civilisation grecque, gréco-latine, puis l'Empire romain, couvrant une période allant du VIe siècle avant J.-C. au IVe siècle après J.-C. ; la phase des Germains, Ve-VIIIe siècle après J.-C. ; la chrétienté occidentale, Xe-XVe siècle, et enfin la Renaissance (XVIe siècle) étaient également européenne. Aux XVe et XVIe siècles, l'Europe, à travers des nations-phares (Portugal, Espagne, France, Angleterre et Hollande principalement),

est allée à la rencontre du monde, tout en connaissant, aux XVIe et XVIIe siècles, la Réforme et l'absolutisme, mais surtout, aux XVIIIe et XIXe siècles, les Lumières et le développement des idées de liberté ; au XIXe siècle, la modernisation ; et enfin, au XXe siècle, de 1914 jusqu'en 1945, une sorte d'autodestruction. En même temps, l'essor technique et industriel permet la domination coloniale sur pratiquement le reste du monde. Cependant, la colonisation, entreprise dans un esprit où se mêlent l'intérêt matériel et les préoccupations spirituelles, se trouve contestée et finalement abandonnée parce qu'il n'était pas tolérable, à la longue, d'exclure une partie du monde de la liberté dont on jouissait chez soi. Depuis 1950, l'Europe se divise et s'ouvre à la fois, ce qui amène certaines difficultés, mais est aussi une situation fréquente dans son histoire géopolitique.

L'identité européenne d'aujourd'hui en est le résultat, et sa connaissance peut nous aider à aller vers l'avenir. Elle s'est davantage affirmée dans les périodes non-impériales ou en dehors des tentatives impériales nationales . Car la liberté signifie, en deçà d'un universel européen commun, une grande diversité culturelle qui se lit à différentes échelles. Les cités-phares ont leur culture : celle de Paris, de Florence, de Vienne, sont faites d'un patrimoine commun, mais aussi d'un esprit et d'un air singuliers. Il va de même avec les cultures dans les provinces : de l'Andalousie à la Bretagne, de la Bavière à l'Ecosse..., qui sont toutes liées à un cadre géographique, aux caractères du peuplement, et à un passé commun. On trouve, à un niveau supérieur, entre l'identité européenne et la culture locale, une culture des nations, où la langue, la religion, les solidarités, exprimées différemment puisque nées de l'histoire locale, sont un ciment considérable.

CONCLUSION

Diversité et pluralisme sur un fond philosophique commun caractérisent donc l'Europe. Depuis le XVIe siècle notamment, elles sont aux sources de son rayonnement culturel, qui s'est diffusé sur tous les continents. Dans le même temps, l'Europe reste une extraordinaire mosaïque culturelle. Dans sa conférence de presse du 15 mai 1962, le général De Gaulle exprimait parfaitement ce paradoxe en déclarant : " Dante, Goethe, Chateaubriand, appartiennent à toute l'Europe, dans la mesure même où ils étaient respectivement et éminemment italien, allemand et français. Ils n'auraient pas beaucoup servi l'Europe s'ils avaient été apatrides et s'ils avaient pensé, écrit, en quelque "espéranto", ou "volapük" intégrés. "

Les enseignements de l'identité européenne sont donc clairs : ils montrent que l'Europe trouve une force dans un équilibre entre des référents culturels communs et une diversité de pratiques. Pour répondre aux besoins du XXIe siècle, l'Europe a besoin d'unité, mais d'une unité qui n'ait pas un caractère jacobin. Car la véritable identité de l'Europe est la capacité de s'enrichir des styles particuliers de citoyenneté de chaque terroir et de fonctionner grâce à la subsidiarité de chacun de ses peuples.

Or, dans un contexte mondial qui mérite une grande attention , le malthusianisme de l'Union européenne vis-à-vis de ses enfants vivants, c'est-à-dire les États qui partagent son territoire, n'a d'égal que sa frilosité vis-à-vis de l'avenir. Les chiffres sont incontestables. La fécondité en Europe des Quinze a nettement diminué et les générations ne sont plus remplacées qu'à 70 %. Dans de nombreuses régions, les générations des enfants des écoles sont moins nombreuses que celles qui sont en âge d'activité. Dans le tiers des régions, le nombre des naissances est inférieur à celui des décès. Le vieillissement de la population s'accroît et l'accueil à l'enfant n'est guère prioritaire . Cela signifiera-t-il une tentation de tourner le dos à la création ?

En outre, il convient de se rappeler que l'Europe est la savante combinaison d'héritages communs – parmi lesquels la pensée classique, l'héritage judéo-chrétien, les Lumières – et du génie propre de chacun de ses peuples. Cela suppose de savoir construire l'Europe dans une multiplicité d'échelles, faisant un continent à dimensions diversifiées et complémentaires. Ainsi, l'avenir de la construction européenne dépend-il de la capacité de l'Europe à respecter l'esprit d'égalité, tout en évitant les travers de l'égalitarisme extrême, craint aujourd'hui par une partie de l'opinion publique.

La construction européenne appelle un nouvel élan, une nouvelle passion. Il convient pour cela de retrouver l'essentiel, c'est-à-dire l'esprit civilisateur du frère d'Europe, Cadmos, qui enseigne aux Grecs l'usage de l'alphabet. Comme la mythologie nous l'a appris, Europe nous ramène toujours à une histoire d'amour :

demain encore, l'Europe ne vivra que si les peuples qui la composent continuent d'aimer et de promouvoir les valeurs humaines héritées de sa civilisation.

Dans un monde caractérisé par la globalisation, l'internationalisation et la mondialisation , alors que se produisent de considérables changements démographiques , les grandes questions de société, de culture et d'économie doivent être examinées aussi au niveau des continents et de la planète, tout en appliquant systématiquement le principe de subsidiarité, notamment afin d'écarter toute tentation impériale faisant fi des réalités nationales. Elles nécessitent également de se fonder sur la diversité des héritages et patrimoines sans renier aucun d'eux, qu'il soit politique, scientifique ou spirituel. L'avenir de l'Europe dépend de sa capacité à trouver une dynamique de complémentarité réunissant le génie de ses peuples pour le bien commun.

G.-F. D.